

2 août 2021

À cette séance ordinaire, tenue le 2 août 2021, tenue à la salle communautaire avec mesures de distanciation et publique, étaient présents les membres du conseil suivants : Messieurs Réjean Deblois, Clermont Maranda, Jean-François Nadeau et Pascal Laverdière sous la présidence de Monsieur Michel Duval, maire. Aussi présent M. Yvon Marcoux, directeur général secrétaire-trésorier. Madame Rabia Louchini est absente. L'assemblée débute. Il est dix-neuf heures trente (19h30).

134-21

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Clermont Maranda, appuyé par Réjean Deblois et résolu unanimement;
Que l'ordre du jour soit adopté avec les ajouts demandés.

L'ordre du jour proposé est le suivant :

Ouverture de l'assemblée et validation du quorum

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal du 5 juillet 2021
3. Adoption de délégation et paiement liste des comptes du 5 au 14 juillet 2021
4. Prolongation au 8 octobre 2021 pour période sans intérêt
5. Autorisation achat radar pédagogique
6. Attestation dépôt résultat consultation publique sur maintien ou non « no-truck » et demande au MTQ et à la SQ
7. Adjudication contrat pavage route St-Jean-Baptiste
8. État dossiers en cours
9. Adoption règlement 436-21 modifiant le règlement de zonage pour utilisation cour avant et autre modification
10. Attestation dépôt 2^e rapport trimestriel au 1^{er} juillet 2021
11. Étude devis enlèvement ordures article par article (le document disponible à la séance et récupéré à la fin de la séance)
12. Activité des Loisirs du 28 août 2021 au terrain des Loisirs (invitation aux élus à participer)
13. Correspondances
14. Points du maire
15. Période de questions
16. Varia - Demande assistance consultation publique no. civique (animation + poste)
- Enseigne
- Piste cyclable

135-21

Adoption du procès-verbal du 5 juillet 2021

Il est proposé par Réjean Deblois appuyé par Pascal Laverdière et résolu unanimement;
Que le procès-verbal du 5 juillet 2021 soit adopté tel que présenté

136-21

Approbation de délégation et de paiement liste des comptes du 5 juillet au 14 juillet 2021

Il est proposé par Jean-François Nadeau appuyé par Réjean Deblois et résolu unanimement;

Que le conseil municipal approuve la délégation aux employés et paiement de liste de comptes suivants tels que présentés aux élus.

Les dépôts directs numéros :	500 099 à 500 910	totalisant	26 162.23\$
Les paiements directs numéros :	1193 à 1201	totalisant	11 415.14\$
chèques numéros :	15 839 à 15 856	totalisant	36 625.70\$
Pour un grand total de :			74 203.07\$

2 août 2021

137-21

Prolongation période sans intérêt et sans frais sur taxes et comptes jusqu'au 31 décembre 2021

CONSIDÉRANT la résolution 99-21;

CONSIDÉRANT que la crise sanitaire mondiale se prolonge;

CONSIDÉRANT que plusieurs de nos citoyens subissent encore des conséquences économiques;

CONSIDÉRANT les modalités de paiement de taxes et autres factures en vigueur;

Il est proposé par Réjean Deblois appuyé par Pascal Laverdière et résolu unanimement;

Que le conseil municipal de Sainte-Hénédine autorise le directeur général secrétaire-trésorier à prolonger la modification au taux d'intérêt et pénalité sur les comptes et ajustement de taxes ainsi qu'autres dus à 0% jusqu'au 31 décembre 2021.

Le conseil municipal de Sainte-Hénédine demande à tous ceux qui le peuvent de respecter quand même les échéances prévues pour éviter à la municipalité de devoir emprunter et devoir hausser les taxes dans le futur.

Le conseil municipal de Sainte-Hénédine pourra modifier cette résolution selon l'état de la situation pour établir de nouvelles modalités lorsqu'il le jugera opportun.

138-21

Autorisation achat radar pédagogique

CONSIDÉRANT la confirmation de subvention datée du 13 juillet 2021;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction de retenir la proposition de Trafic Innovation qui est celle qui répond le plus à nos besoins;

CONSIDÉRANT que le responsable des travaux publics de la municipalité de St-Isidore a un produit de ce type et s'en dit satisfait;

Il est proposé par Clermont Maranda appuyé par Jean-François Nadeau et résolu unanimement

Que le conseil municipal autorise le directeur général secrétaire-trésorier à faire l'achat d'un radar pédagogique de Trafic Innovation de Saint-Eustache. De plus, le conseil nomme le directeur général, secrétaire-trésorier comme personne désignée et l'autorise à signer la lettre d'engagement.

La confirmation du prix final n'ayant pas été reçue, elle sera présentée au conseil à la prochaine séance considérant que le conseil ne veut pas que la commande soit retardée.

Le tout sera financé avec la subvention reçue et le budget d'immobilisation prévu à cette fin et de fonctionnement s'il y a lieu.

139-21

Attestation dépôt résultat consultation publique sur maintien ou non « no-truck » et demande de rencontre au MTQ et à la SQ

CONSIDÉRANT la résolution 93-21;

CONSIDÉRANT que la consultation se terminait le 20 juillet 2021;

CONSIDÉRANT le rapport déposé par la direction;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de rencontrer des représentants du Ministère des Transports à ce sujet ainsi que des représentants de la Sureté du Québec ou du contrôle routier suite aux commentaires reçus;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'échanger avec la municipalité de Saint-Isidore afin d'être coordonné;

Il est proposé par Pascal Laverdière, appuyé par Jean-François Nadeau et résolu unanimement

Que le conseil municipal atteste du dépôt du résultat de la consultation publique sur le maintien ou non du « no-truck » et demande au directeur général, secrétaire-trésorier d'organiser une rencontre entre les représentants de la municipalité et des représentants du Ministère des Transports et de la Sureté du Québec et/ou contrôleur routier suite aux commentaires reçus. Des responsables de la municipalité de Saint-Isidore pourront y assister, s'ils le désirent.

2 août 2021

140-21

Adjudication contrat pavage route St-Jean-Baptiste

CONSIDÉRANT la résolution 92-21;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues soit;

Entreprise Lévisienne 11 776.90 \$ + tx

Pavage Audet 11 176.00 \$ + tx

Il est proposé par Pascal Laverdière, appuyé par Jean-François Nadeau et résolu unanimement

Que le conseil municipal adjuge le contrat à Pavage Audet au montant de 11 176.00 \$ + tx.

Le tout sera financé avec la subvention reçue à cette fin soit du programme PPA-CE et du budget de fonctionnement.

141-21

Attestation dépôt 2^e rapport trimestriel au 1^{er} juillet 2021

CONSIDÉRANT le rapport déposé au conseil par le directeur général secrétaire-trésorier;

Il est proposé par Pascal Laverdière appuyé par Jean-François Nadeau. et résolu unanimement

Que le conseil municipal atteste du dépôt par le directeur général secrétaire-trésorier des états financiers au 1^{er} juillet 2021 soit des revenus de 1 985 021 \$ et des dépenses et affectation de 773 890 \$.

142-21

Adoption règlement 436-21 modifiant le règlement de zonage pour utilisation cour avant et autre modification

CONSIDÉRANT l'absence de demande suite à l'avis public du 13 juillet 2021 sur une demande de participation : un référendum sur le second projet modifiant le règlement du zonage 328-08 et amendements;

CONSIDÉRANT que le règlement a été reçu par les membres du conseil et que l'objet et sa portée a été mentionnés par le directeur général secrétaire-trésorier;

CONSIDÉRANT la lecture du règlement séance tenante en présence des membres du conseil;

CONSIDÉRANT le dépôt du projet de règlement et l'avis de motion donné à la séance du 3 mai 2021;

Il est proposé par Réjean Deblois, appuyé par Jean-François Nadeau et résolu unanimement

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro 436-21 modifiant le règlement de zonage 328-08 pour utilisation cour et autres modifications.

2 août 2021

143-21

Mise en branle de certains changements administratifs de la municipalité

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal d'assurer la pérennité de ses ressources humaines;

CONSIDÉRANT la résolution adoptée 205-20;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de conserver et fidéliser ses ressources humaines;

CONSIDÉRANT les recommandations de l'étude de la FQM présentée au conseil et des opportunités offertes par la MRC Nouvelle-Beauce;

CONSIDÉRANT que le conseil veut procéder en douceur pour l'application de ces recommandations;

Il est proposé par Clermont Maranda, appuyé par Pascal Laverdière et Michel Duval sous division de Réjean Deblois et Jean-François Nadeau

Qu'un processus d'embauche d'un assistant aux travaux publics soit enclenché dans les plus brefs délais afin d'assister le préposé déjà à l'emploi aux travaux publics;

Qu'aucun employé dont le directeur-général soit délesté de ses bénéfices salariales causés par le transfert des tâches aux autres employés de la municipalité;

Qu'un processus annuel d'évaluation de rendement du personnel et un processus d'amélioration des performances de chacun en s'assurant que tout employé qui le désire s'assure, s'il le désire, de progresser professionnellement dans la municipalité;

Que le conseil s'assure les services de spécialistes en ressources humaines si nécessaire pour que la démarche se fasse dans les règles en usage au Québec;

Que les contrats de travail soient modifiés afin de refléter la nouvelle réalité ;

Que le maire et le directeur-général secrétaire trésorier s'assurent de convenir des mesures nécessaires pour favoriser l'amélioration de notre environnement municipal et de sa pérennité.

144-21

Consultation publique refonte majeure des numéros civiques (400 propriétés touchées) prévu le 22 septembre 2021

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prévoir la reprise de la consultation publique qui était prévue le 23 mars 2020 mais qui a dû être reportée en raison de la pandémie avec les mesures de la santé publique qui seront en vigueur à ce moment;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'inviter différents intervenants (poste, sécurité publique);

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'avoir un animateur avec de l'expérience en consultation publique pour aider à la présentation;

Il est proposé par Clermont Maranda, appuyé par Pascal Laverdière et résolu unanimement

Que le conseil autorise le directeur général, secrétaire-trésorier à tenir la consultation publique sur la réfection majeure des numéros civiques.

De retenir les services d'un représentant de la « Boîte d'urbanisme » de Victoriaville pour animer la consultation et assister au besoin le directeur général, secrétaire-trésorier dans ce dossier ainsi que dans celui du développement résidentiel en compagnie de M. Serge Landry, ingénieur à taux horaire.

De plus, le conseil municipal autorise le directeur général, secrétaire-trésorier à inviter des représentants de services d'urgence (police, pompier, ambulancier) et un représentant de Poste Canada. Leurs frais de déplacement pourraient être remboursés sur demande s'il y a lieu.

Le tout sera financé à même le budget de fonctionnement, d'administration et d'urbanisme en vigueur.

2 août 2021

145-21

Piste cyclable - demande à la MRC de la Nouvelle-Beauce

CONSIDÉRANT la résolution 118-21;

CONSIDÉRANT les démarches entreprises pour les fins d'y construire une piste cyclable pour relier la Véloroute de la Chaudière à la Cycloroute de Bellechasse;

CONSIDÉRANT que ce dossier relève de la MRC;

CONSIDÉRANT qu'en majorité la population est favorable à ce projet;

Il est proposé par Clermont Maranda, appuyé par Jean-François Nadeau et Réjean Deblois

M. Pascal Laverdière s'est abstenu de voter ayant un intérêt au dossier.

Que le conseil municipal de Sainte-Hénédiine demande à la MRC de la Nouvelle-Beauce de protéger les intérêts des citoyens par des mesures d'atténuations possibles pour les inconvénients pour l'aménagement de la piste cyclable à proximité de leurs terrains et demande de prioriser l'enlèvement de la voie pour diminuer les coûts et les conséquences importantes du passage à côté de la voie ferrée abandonnée.

146-21

Levée de la séance

Il est proposé par Jean-François Nadeau que la séance soit levée.

Il est vingt-deux heures 30 (22h30).

« Je, Michel Duval, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».



Michel Duval,
Maire



Yvon Marcoux,
Dir. gén. & sec.-trés

2 août 2021

Province de Québec
Municipalité Paroisse de Sainte-Hénédine
Règlement no. 436-21

**Règlement modifiant le règlement
de zonage 328-08 pour utilisation
cour et autres modifications**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'apporter des modifications aux règlements de zonage;

CONSIDÉRANT le dépôt du projet de règlement à la séance du 3 mai 2021;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la même séance;

Le conseil municipal décrète ce qui suit :

Article 1 : TITRE

Le présent règlement porte le titre de "Règlement 436-21 modifiant le règlement de zonage 328-08 pour utilisation cour et autres modifications"

Article 2 : COUR ADJACENTE LOTS D'ANGLE

L'article 5.3.3 "Cour des lots d'angle" est ajouté :

Dans une cour avant d'un lot d'angle adjacente à une rue, les usages prévus à l'article 5.3.2 sont autorisés au côté du bâtiment principal à une distance égale ou supérieure à la marge de recul avant prescrite dans la zone.

**Article 3 : LOCALISATION PISCINE COUR AVANT ADJACENTE
ET DISTANCE BÂTIMENT**

L'article 7.6.1 a) est modifié comme suit :

Après le mot "arrière" est ajouté " ou dans une cour avant d'un lot d'angle adjacente à une rue au côté du bâtiment principal à une distance égale ou supérieure à la marge de recul avant prescrite dans la zone.

À la fin de l'article on ajoute également après "bâtiment" les mots suivants : "principal avec sous-sol"

Article 4 : LOCALISATION CASE DE STATIONNEMENT

L'article 11.4.1 est modifié pour abroger le texte suivant:

Le stationnement est toutefois autorisé dans la partie avant pourvue d'un garage attenant.

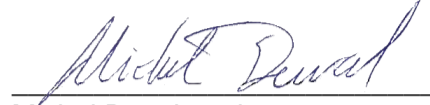
Dans le cas de résidences unifamiliales en rangée, un empiètement maximal de 3,0 mètres en front des unités de logement peut être autorisé pour le stationnement.

L'article 11.8.1 est modifié pour diminuer la distance entre deux entrées à 8 mètres au lieu de 12 mètres.

2 août 2021

Article 5 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.



Michel Duval, maire



Yvon Marcoux, directeur général,
secrétaire-trésorier.